

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****6ème séance****De la séance ordinaire du**de la législature
2016 - 2021**Judi 22 juin 2017, 19 h.00**

En la salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : **M. Patrick OPPLIGER**, Vice-Président

Sont présents : 44 Conseillères et Conseillers sur 55

Excusé(e)s : Mmes CORTHEsy Chloé
MELLO AurélieMM. BUENZLI Jean-Claude
CHOU Erik
CORTHEsy Laurent
GAVILLET Christophe
MOECKLI Gaétan
MORIER François
PACHE Olivier
PISANI Henri
TIÉCHE Nicolas

Huissier : M. CORNU Jean-Marie

Procès-verbal : M. SERVAGEON Nicolas, secrétaire

Le Président Patrick OPPLIGER ouvre la séance. Il salue le Syndic, les membres de la Municipalité, Mme CACCIA, Boursière communale ainsi que les membres du Conseil présents. Il ouvre cette sixième séance de la législature constatant que l'ordre du jour a été envoyé dans les temps.

1. AppelIl est effectué par **M. Nicolas SERVAGEON**, secrétaire.

43 conseillères et conseillers sur 55 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour**Vote** : Les Conseillères et Conseillers adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2017****Vote** : Les Conseillères et Conseillers adoptent le procès-verbal à l'unanimité**M. Nicolas SERVAGEON**, secrétaire, est remercié.

4. Assermentation

Suite à la démission de **M. le Conseiller Jean-Jacques FAYET** de l'Entente Indépendante de Romanel (EIR), **le Président Patrick OPPLIGER** assermente la « Vient-Ensuite » du groupe EIR, **Mme Jamila DHABI RIO**.

Le Président **Patrick OPPLIGER** demande à l'Assemblée de se lever et lit le serment d'usage :

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Mme la Conseillère Jamila DHABI RIO prononce la promesse et lève la main droite. Elle prend ensuite place au sein des rangs du Conseil, portant ainsi le nombre de membres présents à 44.

5. Communications du Bureau

M. le Président Patrick OPPLIGER donne les communications suivantes :

- Il fait part et donne lecture des démissions suivantes :
 - Monsieur le Conseiller Jean-Jacques FAYET démissionnaire du Conseil communal ;
 - Monsieur Nicolas SERVAGEON, démission du poste de Secrétaire du Conseil communal au 30 juin 2017 ;
 - Monsieur le Conseiller Laurent CORTHESEY démissionnaire de l'Entente indépendante pour siéger comme indépendant ;
 - Madame la Conseillère Chloé CORTHESEY, démissionnaire de l'Entente indépendante ;
 - Monsieur le Conseiller Pierre PACHE, démissionnaire de l'Entente indépendante ;
 - Monsieur le Conseiller Alain BALLY, démissionnaire de l'Entente indépendante ;
 - Monsieur le Conseiller Pier-Antonio FERAZZA, démissionnaire de l'Entente indépendante ;
 - Monsieur le Conseiller Pierre-Olivier HORNUNG, démissionnaire de l'Entente indépendante pour siéger comme indépendant.
- Il informe qu'il a reçu un courrier de M. le Conseiller Pierre PACHE indiquant qu'il a formé un nouveau groupe politique « Romanel Libre » suite au retrait de l'EIR de la Fédération Vaud Libre. Ce groupe est constitué avec MM. Alain BALLY et Pier-Antonio FERAZZA et est statutairement indissociable de Vaud Libre. 5 Conseillers communaux font désormais partie de Romanel Libre ce qui permet la constitution d'un nouveau groupe politique.

Le **Président Patrick OPPLIGER** donne réponse à M. le Conseiller Pierre Pache au sujet de la constitution du nouveau groupe politique « Romanel Libre » : L'article 88 du RCC précise que « *les conseillers communaux élus sur la même liste électorale forment un groupe dans la mesure où ils sont au moins cinq. Il est tenu compte de la force respective des groupes pour la désignation des commissions* ».

Le 28 février 2016, les membres de Romanel Libre ont été élus sous la bannière de l'Entente Indépendante de Romanel. En démissionnant de l'EIR, ils deviennent indépendants au niveau du Conseil communal et, de ce fait, ils ne peuvent prétendre à siéger dans les commissions permanentes. Le groupe Romanel Libre n'est pas reconnu officiellement au sein du Conseil communal. Il n'est donc pas possible de déposer une interpellation, une motion ou un postulat sous le nom de Romanel Libre.

- Le Bureau s'est réuni le dimanche 30 avril 2017 et a procédé au dépouillement des élections cantonales pour le Grand Conseil et le 1er tour du Conseil d'Etat. Les résultats ont été les suivants :

Résultats des élections au Grand Conseil pour le sous-arrondissement de Romanel

Sont élus :

M. Mojon Gérard	1'905 voix
M. Matter Claude	1'821 voix
Mme Crottaz Brigitte	1'659 voix
M. Mischler Maurice	1'456 voix
M. Hämmerli Pierre	1'015 voix

Résultats des élections au Conseil d'Etat 1er tour

Sont élus :

M. Broulis Pascal	60.42 %
M. Maillard Pierre-Yves	59.90 %
Mme De Quattro Jacqueline	56.39 %
M. Leuba Philippe	55.67 %
Mme Gorrite Nuria	55.43 %
Taux de participation	40.13 %

- Le 1er mai, le Président a reçu une information de la Municipalité concernant la mise sur pied d'une commission consultative en matière de bâtiments scolaires.
- Le Bureau s'est, à nouveau, réuni le dimanche 21 mai 2017 pour le dépouillement du 2ème tour des élections Conseil d'Etat et la votation fédérale « la loi sur l'énergie (LEne) ».

Résultats des élections au Conseil d'Etat - 2ème tour

Sont élus :

Mme Métraux Béatrice	49.96 %
Mme Amarelle Cesla	43.88 %
Taux de participation	37.73 %

Loi sur l'énergie (LEne)

Bulletins rentrés	885
Blancs 14	OUI 657
Nuls 1	NON 213
Valables	870
Taux de participation	43.26%

Concernant les séances de dépouillements, le **Président Patrick OPPLIGER** remercie toutes et tous d'avoir collaboré à ces journées qui se sont déroulées dans la bonne humeur. Il tient à remercier plus particulièrement le personnel communal, ainsi que la Municipalité pour la logistique de ces deux journées.

A propos de ces deux journées, certains Conseillères et Conseillers ont été convoqués et ne se sont pas présentés, soit sans s'excuser, soit sans justes motifs. L'article 12 al. 5 de la LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques) précise que « *Tout électeur est tenu d'accepter sa désignation dans sa commune de domicile, sauf juste motif* ». Pour rappel, une grillade n'est pas un juste motif !

- Il remercie les présidents des commissions permanentes de bien vouloir transmettre très rapidement les listes de présences des séances au secrétaire afin qu'il puisse effectuer le calcul des jetons de présences à payer pour ce semestre.
- Il informe qu'il a eu l'occasion d'assister le 17 mai à la réception des nouveaux citoyens et des nouveaux habitants.

6. Communications de la Municipalité (Syndic et Municipaux)

Communication de la Municipalité, lues par M. le Syndic Daniel CROT

*Monsieur le Vice-président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Voici quelques communications qui relatent les décisions prise par votre Municipalité depuis la dernière séance du Conseil communal qui avait eu lieu le 2 mars dernier.

Pour commencer, dans le domaine des réceptions, nous avons reçu le 17 mai dernier les nouveaux habitants venus s'installer à Romanel-sur-Lausanne en 2015 et 2016. Lors de cette manifestation les citoyens ont fait un traditionnel tour du Village puis ont partagé un repas servi à la salle polyvalente. A cette occasion, la Municipalité a choisi de convier également les nouveaux citoyens ayant atteint leur majorité en 2016. Cette réception devait avoir lieu le 3 avril, mais au vu du peu d'inscriptions reçues votre Autorité a pris la décision de repousser cette soirée et par conséquent de grouper ces deux événements. Ce qui fût une belle réussite!

Nous avons renouvelé un emprunt d'un million de francs, valeur 15 mars 2017, sur une durée de 6 mois, à un taux fixé à -0.10 %, ceci afin de pouvoir couvrir les dépenses courantes.

Un mot sur le LEB et comme vous avez eu la possibilité de le lire dans la presse, l'Office Fédéral des Transports a approuvé, en mai, les plans de la construction du tunnel sous l'avenue d'Echallens entre Prilly et Lausanne. Cela aurait pu permettre d'envisager un début des travaux dans le courant de l'été 2017 mais, à ce jour, un propriétaire a déposé une opposition. Nous y reviendrons.

Dans le domaines du développement, je vous informe que j'ai été nommé à mon insu par le Conseil d'Etat en tant que représentant de la Commune de Romanel-sur-Lausanne dans le Comité de pilotage du Plan d'affectation cantonal et plus particulièrement dans le cadre de la construction, sur la Parcelle No 214, propriété de la Ville de Lausanne, des futurs bâtiments du Service des Automobiles et de la Navigation. Les autres membres de ce Comité sont M. Chatagny, Chef du SAN, M. Pont, du PAC, M. Imhof, du SDT, et M. Molina, de la DGMR. Je vous rappelle que ce projet est inscrit dans le PDCant comme prioritaire et qu'il est prévu pour voir le jour dès 2019-2020. Comme par hasard, les problèmes de SDA et autres seront résolus.

Concernant notre office postal, je vous informe que notre Municipalité a reçu un courrier daté du 6 juin 2017 du Responsable du Réseau postal et de vente à Berne, qui indique que la filiale traditionnelle du réseau postal de la Commune de Romanel-sur-Lausanne fait partie des filiales qui seront évaluées par La Poste dans le cadre de la poursuite du développement de son réseau et de l'orientation sur les besoins actuels de sa clientèle. Le même jour un courrier du Chef du Département de l'économie et du sport, M. Philippe Leuba, nous est parvenu indiquant que le Conseil d'Etat ne cautionnera aucune fermeture d'agence postale qui n'aurait pas reçu l'assentiment des autorités locales concernées. De ce fait votre Municipalité ne peut que vous annoncer qu'elle va suivre attentivement ce dossier et qu'elle se battra, avec le soutien du Conseil d'Etat, pour la conservation de notre office postal. Mes collègues et moi pouvons également que soutenir les partis de Romanel dans leur projet de mise sur pied d'une pétition à ce sujet. Nous avons besoin de vous et de la population.

Pour finir avec quelques chose de plus sympa, je vous informe que la Municipalité a adressé dernièrement un courrier au Service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne afin de le féliciter et de le remercier pour l'excellent entretien de la Piste Vita située dans la forêt du Taulard, "Bois-de-Vernand-Dessous".

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité et laisse la parole à mon collègue Denis Favre.

Communications de la Municipalité, lues par M. le Municipal Denis FAVRE

PPA Le Village

Il y a un dépassement d'un montant de Fr. 81'809.55, au 31 décembre 2016, par le crédit accordé de Fr. 205'000.--, selon page bleue, compte 420.2006.05.

Lors de sa rencontre avec la CF dans le cadre de l'étude des comptes 2016, la Municipalité a proposé le

dépôt d'un préavis pour un crédit complémentaire concernant ce dépassement et les derniers frais pour le bouclage financier de ce PPA. La CF nous a demandé de nous renseigner auprès du Service des communes afin de savoir s'il était nécessaire de passer par la voie d'un préavis ou si d'autres possibilités étaient offertes et le dépôt d'un préavis nous a été confirmé. Les différentes raisons de ce dépassement, retrait du préavis, études complémentaires, remplacement de notre ingénieur pour cause de maladie, etc., vous seront précisées dans ce préavis, prévus au calendrier de cet automne.

Domaines & Bâtiments - Forêt du Taulard (Lausanne)

Suite au courriel du 8 mai 2017 du Service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne, demandant si la Commune de Romanel s/L. souhaite à nouveau participer à la manifestation "un arbre un enfant" qu'elle organise le samedi 7 octobre 2017 dans la forêt de Vernand, La municipalité a répondu favorablement à ce sujet; notre Syndic et moi-même nous nous rendront à cette journée.

Communications de la Municipalité, lues par M. le Municipal Luigi Mancini

Services Industriels

Energies renouvelables

La Municipalité a décidé de suspendre l'octroi des aides pour les installations de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques ainsi que les PAC. En effet, le fond communal s'élevait à Fr. 4'095.90 fin décembre 2016. Tous les dossiers reçus à ce jour ont été mis en attente et seront traités après le bouclage des comptes 2017.

Dans le courant de l'été, nous devons définir les nouveaux tarifs 2018 et la taxe pour l'efficacité énergétique sera augmentée, ceci en application de l'article 5 de notre Règlement. Pour mémoire, depuis 2012 la taxe est de 0,3 ct/kwh et la Municipalité peut décider un taux maximum de 0,8 ct/kwh.

Par contre la subvention de Fr. 300.-- pour l'achat de vélos électriques est maintenue.

Police des constructions

Migros en Fèlezin

Une délégation de la Municipalité a reçu M. Briod suite à ses remarques et son opposition sur l'enquête publique du projet de réalisation de Totem publicitaire. Suite à cette séance, la Municipalité a décidé de lever son opposition et de l'informer des voies de recours. Monsieur André Briod a accepté notre décision tout en précisant que le Totem devra être allumé de 06h00 à 23h00 l'été et jusqu'à 22h00 en hiver. De plus, la face Nord a été obscurcie.

Intervention de Madame Pisani Ben Nsir au sujet du passage de la route d'Echallens, propriété de Madame et Monsieur Greppin

Les travaux ont été devisés à Fr. 22'600.--, la réparation se fera de la manière suivante:

Fr. 14'600.-- à la charge de la Commune

Fr. 8'200.-- à la charge des propriétaires

Comme cette dépense n'a pas été prévue au Budget 2017, ces travaux seront réalisés en 2018, pour autant que le budget soit accepté.

Pré-jaquet

Le feuillet continue. En effet, nous avons reçu deux oppositions et une lettre de remarques. Nous avons reçu les deux opposants. Madame Jacqueline Pisani avec son avocat, ainsi que Messieurs Alfred Wyss et André Briod pour les remarques du Conseil de Bel Automne.

Suite à ces séances, Madame Jacqueline Pisani a retiré son opposition et la Municipalité a accepté ses recommandations.

Par contre Monsieur Alfred Wyss a saisi le Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public de Lausanne, pour contester la décision de la Municipalité concernant la démolition totale des bâtiments.

Un délai a été fixé au 26 juin 2017 pour qu'il effectue un dépôt de Fr. 4'000.-- pour l'émolument et les frais. Au cas où le montant ne serait versé, le recours sera déclaré irrecevable. Par contre, ce recours a un effet suspensif et aucun travail ne peut débuter. Suite au prochain épisode.

Service des eaux

En date du 17 mars 2017, le SCAV, Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires, nous a informé que la cheffe du département du territoire et de l'Environnement a approuvé la nouvelle concession d'eau liant notre Commune et la Ville de Lausanne.

Communications de la Municipalité, lues par Mme la Municipale Claudia PERRIN

Romanel Info

A la suite de réclamations récurrentes reçues de citoyens concernant la distribution du Romanel Info par les membres du Parlement des Jeunes Buya-Tsa (PJBT) et constatant ainsi que ce service ne donnait pas satisfaction, tant à la population qu'à la Municipalité, il a été décidé, au vu des tarifs pratiqués par La Poste Suisse SA, de lui confier dès le 1er avril 2017 le mandat relatif à la distribution de ce bimestriel. Un courrier a été adressé aux jeunes du PJBT concernés afin de les aviser de cette décision.

ASIGOS

La séance du conseil intercommunal de l'ASIGOS a eu lieu le 23 mars 2017 à Prilly.

Je laisserai à M. Jean-Claude Pisani, Président, le soin de vous communiquer, les informations liées à cette séance au point dédié aux communications des commissions permanentes.

Cinéma itinérant Raodmovie

Roadmovie est un projet de cinéma itinérant à but non lucratif visant à encourager la culture cinématographique suisse. L'association transporte un cinéma là où il n'y en a pas et permet la rencontre entre professionnels du cinéma et public, favorisant en outre les échanges culturels entre les quatre régions linguistiques du pays. Roadmovie comble une niche commercialement peu attractive mais très significative du point de vue de la politique culturelle.

Dans ce cadre, une journée de cinéma sera organisée le vendredi 22 septembre 2017 à Prazqueron. L'après-midi sera consacré à un programme de courts-métrages varié destiné aux élèves fréquentant les classes de Romanel-sur-Lausanne. Ils découvriront le cinéma dans sa dimension artistique et auront l'occasion de jeter un œil sur les coulisses du cinéma. Après chaque film, une discussion-animation adaptée à l'âge des élèves sera assurée par l'association Roadmovie.

Le même soir à 20h00, une projection du film Suisse « Heidi », réalisé en 2015, sera proposée gratuitement à la population. Une collecte en faveur de Raodmovie sera organisée en fin de séance. A cette occasion, un ciné-bar organisé par le Parti socialiste de Romanel-sur-Lausanne sera ouvert dès 19h00, durant l'entracte ainsi qu'à la fin de la représentation.

50 ans Fil d'Argent

Le mercredi après-midi 10 mai dernier a été marqué par la fête du 50ème anniversaire du Fil d'Argent. Les Communes de Romanel-sur-Lausanne et Cheseaux-sur-Lausanne, invitées à cette occasion, ont répondu présentes. Mon collègue Blaise Jaunin et moi-même, ainsi qu'une délégation de la Municipalité de Cheseaux-sur-Lausanne avons transmis les salutations et les vœux des autorités de nos deux communes.

10 ans FAJE

Le jeudi 11 mai 2017, j'ai fait partie des 220 participants qui ont assisté au Symposium des dix ans de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) organisé à Beaulieu. La célébration du dispositif vaudois d'accueil de jour des enfants qui a vu le jour en 2007 nous a permis de découvrir à cette occasion le nouvel élan qui lui est donné avec la prochaine entrée en vigueur de la révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants, au 1er janvier 2018 et le redéploiement de la politique de subventionnement destinée aux réseaux d'accueil de jour.

Communications de la Municipalité, lues par M. le Municipal Blaise JAUNIN

Ordures ménagères – plan de gestion des déchets

Les nouvelles cartes d'accès à la déchetterie communale seront adressées aux citoyens durant cet été. Elles accompagneront la taxe déchets-ménages pour l'année en cours et auront désormais une durée de validité de 2 ans (été 2017 à l'été 2019) avec un bandeau de couleur orange.

Collectif Jean Dutoit

Par un article du journal 24 Heures du 13 juin dernier, la population a été informée du déménagement d'une centaine de personnes, principalement des migrants d'Afrique de l'Ouest, qui ont investi un immeuble près de la Blécherette. Ces personnes résidaient auparavant dans les anciens locaux, promis à démolition, de la société Infralab S.A., sis au ch. de Praz-Roussy à proximité de notre village.

Voirie

Le centre d'enseignement professionnel de Morges nous a informé que notre apprenti Agent d'Exploitation, Monsieur Benjamin Morand, a brillamment réussi sa première année d'apprentissage avec mention « Bien ». Les félicitations d'usage lui seront adressées.

Priorité sortie Migros

Suite à la demande de M. le conseiller Jean-Claude Pisani lors du dernier conseil communal, des offres ont été demandées afin de remédier au problème des traces visibles de l'ancienne priorité à la sortie du Centre commercial Migros. Ces offres seront comparées et l'adjudication accordée en fonction du budget disponible

Le **Président Patrick OPPLIGER** remercie la Municipalité pour ces communications et rappelle que les membres de l'assemblée pourront intervenir au sujet des communications dans les divers.

7. Préavis municipal No 11 / 2017**7a) Comptes 2016****Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2016****7b) Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2016****7a) COMPTES 2016**

Le **Président Patrick OPPLIGER** annonce le passage en revue des pages jaunes, puis les blanches, dicastère par dicastère. Le rapporteur de la Commission des finances lira son rapport secteur par secteur, suivi d'une discussion dans l'assemblée. Lors des questions, merci d'indiquer la page et les comptes concernés.

M. le Président-rapporteur de la Commission des finances Philippe MUGGLI prend place au pupitre et commence sa lecture.

Pages jaunes (1 à 16)

Dans ses conclusions, la Commission des finances juge la situation financière de la commune comme préoccupante, malgré certains efforts de la Municipalité. La Commission continuera donc à ne soutenir que les préavis municipaux considérés comme prioritaires dans le cadre d'un endettement raisonnable.

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée.

Pages blanches (18 à 96)

Remarque de la Commission des finances : « Nous donnons des informations concernant principalement les comptes présentant des dépassements budgétaires et/ou sujet à justification. ».

1. Administration générale (pages 18 à 30)

La parole n'est pas demandée.

2. Finances (pages 30 à 35)

M. le Conseiller Thierry HENRY souhaite avoir des précisions sur le manque d'information sur les personnes morales et rappelle qu'il est déjà intervenu à plusieurs reprises sur cette thématique. Il lui semble par conséquent d'autant plus important d'obtenir les informations auprès des instances cantonales, d'identifier les 5 à 10 plus gros contribuables et de les rencontrer pour connaître leurs intentions de rester à Romanel ou pas.

Par ailleurs, il a une question sur la page 27 « 3191 – impôts et taxe », centre sportif des Marais. C'est un petit montant (CHF 7'221.50) mais il ne comprend pas de quoi il s'agit.

M. le Syndic Daniel CROT confirme qu'il y a des contacts avec les entreprises qui permettent de connaître dans l'ensemble leurs intentions. Il demeure toutefois délicat d'obtenir des informations d'ordre fiscal lors de ces rencontres.

M. le Conseiller Thierry HENRY n'est pas tout à fait satisfait de cette réponse. Les entreprises en général apprécient recevoir une visite d'un membre de la Municipalité. Certaines informations qui pourraient être collectées pourraient permettre un meilleur affinement du budget. Il a également eu écho de certaines entreprises qui ont contribué à des manifestations et qui se sont plaintes de ne pas avoir eu de reconnaissance sous la forme d'une visite d'un membre de la Municipalité.

M. le Municipal Luigi MANCINI explique le montant du centre sportif des Marais. La concession d'eau a été vendue à la Ville de Lausanne. Romanel paie donc sa consommation d'eau. Les impôts et les taxes sont calculés sur la base des volumes consommés et des surfaces imperméables. Il s'agit donc d'une nouvelle taxe et d'un nouvel impôt qui n'existaient pas les années précédentes.

3. Domaines et bâtiments (pages 36 à 45)

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR, page 39, compte 3122 « Achat et consommation de gaz », il y a une consommation de gaz à la Petite charrue alors que cette dépense n'existait pas en 2015.

M. le Municipal Luigi MANCINI explique que, auparavant, le tenancier de la Charrue s'acquittait des factures. Puisqu'il n'exploite plus cet espace, la Municipalité doit prendre en charge l'énergie, d'autant plus qu'elle concerne aussi un locataire qui s'arrangeait directement avec le tenancier auparavant.

4. Travaux (pages 46 à 59)

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER souhaite revenir sur la rubrique 460 « Egouts et épuration ». Le déficit a été balancé par la dissolution d'un fonds de réserve. Est-ce que cela est appelé à se renouveler ou est-ce une situation unique ?

M. le Municipal Blaise JAUNIN confirme que cette charge va se renouveler et qu'avant d'augmenter les taxes, il est prévu de dissoudre le fonds de réserve.

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER précise que lors de la dissolution d'un fonds, c'est bien la trésorerie communale qui finance le montant.

5. Instruction publique et cultes (pages 60 à 73)

La parole n'est pas demandée.

6. Police (pages 74 à 79)

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR page 78, compte 3185 « Honoraires des médecins pour constats de décès » souhaite comprendre en quoi consistent ces honoraires ?

M. le Municipal Blaise JAUNIN indique que cette obligation découle d'une Loi cantonale et qu'il faut un constat de décès par un médecin au tarif Tarmed. Ces frais ne sont pas refacturés.

7. Sécurité sociale (pages 80 à 83)

La parole n'est pas demandée.

8. Services industriels (pages 84 à 89)

La parole n'est pas demandée.

- **Pages vertes, 97 à 107 - Bilan au 31 décembre 2016**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues, 108 à 117 – Tableau des investissements 2016**

La parole n'est pas demandée.

M. le Président Patrick OPPLIGER ouvre une discussion générale sur les comptes.

M. le Conseiller Jean-Luc PERREY souhaite savoir pourquoi l'organe de révision procède à un contrôle restreint.

M. le Syndic Daniel CROT répond qu'il n'y a pas eu de modifications et que les petites entités peuvent bénéficier d'un contrôle restreint, ce qui est le cas pour Romanel.

La parole n'étant plus demandée, le Président Patrick OPPLIGER passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 11 / 2017 « Comptes communaux 2016 »** adopté en séance de Municipalité du 24 avril 2017 ;
- oui le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'approuver les comptes communaux 2016 tels que présentés ;
- d'en donner décharge à la Municipalité.

VOTE SUR LES COMPTES 2016 : Acceptés à l'unanimité

M. le Syndic Daniel CROT remercie le Conseil pour son vote, la Commission des finances pour son travail ainsi que la Boursière communale pour son engagement. Il admet être un peu déçu de la situation décrite dans le rapport et des conclusions du rapport et propose de reprendre cela avec la COFIN avant le prochain Conseil.

RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2015

Afin de respecter l'ordre prioritaire de cette étude sur la gestion, **le Président Patrick OPPLIGER** annonce que l'analyse va commencer par le rapport de gestion de la Municipalité dicastère par dicastère avant d'étudier le rapport de la Commission de gestion.

Il rappelle également que l'article 72 du RCC prévoit que « *le rapporteur d'une commission peut être dispensé de la lecture de son rapport si les différentes pièces ont été remises aux membres du Conseil, par écrit ou par voie électronique, au moins cinq jours à l'avance. En ce qui concerne l'examen de la gestion, l'article 103 du règlement prévoit la remise des pièces au moins 10 jours avant délibération* ».

Chapitre I : Dicastère du Syndic Daniel CROT (pages 3 à 9)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre II : Dicastère de M. le Municipal Denis Favre (pages 10 à 16)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre III : Dicastère de M. le Municipal Luigi MANCINI (pages 17 à 33)

Mme la Conseillère Ornella MORIER souhaite avoir des précisions sur les permis de construire délivrés. Elle a constaté qu'une mise à l'enquête a été faite proche de son domicile dans le cas d'une construction de villas jumelles sans que des gabarits aient été posés.

M. le Municipal Luigi MANCINI explique que les gabarits sont obligatoires à partir d'une certaine hauteur. Il semble que le cas concerné soit dans ce cas de figure. Il complètera son argumentation si nécessaire au prochain conseil.

M. le Conseiller Arik ISSLER explique qu'il est architecte. L'obligation de pose des gabarits découle des règlements communaux. Celui de Romanel ne prévoit pas ce cas de figure, comme dans la plupart des petites communes.

M. le Conseiller Pierre PACHE s'étonne que des problèmes d'ordre privé soient abordés dans le cadre du Conseil communal. Il informe en outre que le site de la CAMAC permet de paramétrer l'envoi d'informations automatiques par mail.

Mme la Conseillère Ornella MORIER rétorque que son intervention n'est pas liée à son cas précis mais peut concerner l'entier des citoyens. Il conviendra peut-être de modifier le règlement de la Commune.

Chapitre IV : Dicastère de M. le Municipal Blaise JAUNIN (pages 34 – 46)

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR est consternée par l'état des eco-points qui sont tous dans un état déplorable. Elle se désolé du manque de respect des personnes, aussi envers les employés communaux et se demande si la pose de caméras ne pourrait pas endiguer les mauvais comportements.

Elle a également vu qu'un recours a été fait sur une adjudication d'un container enterrés et souhaite connaître, si possible, l'objet du recours.

M. le Municipal Blaise JAUNIN confirme que l'attitude des gens est vraiment désastreuse envers les eco-points. Les infractions sont systématiquement dénoncées lorsque les auteurs sont démasqués. Les caméras coûtent chères et vu les finances communales, il n'est peut-être pas opportun d'entrer dans cette voie pour le moment. La seule solution serait de placer des containers enterrés, qui ne changeront cependant pas l'éducation des personnes.

Concernant le recours, il a fait l'objet d'une communication lors du Conseil du 2 mars dernier. Il relit donc ce point « *Notre Conseil, Me A. Thévenaz à Lausanne nous a informés que, par arrêt du 14 décembre 2016, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a partiellement admis le recours déposé*

par Plastic Omnium AG en ce sens que l'adjudication en faveur de Villiger Entsorgungssysteme AG a été annulée, mais que le marché n'a pas été attribué à la recourante comme elle le souhaitait.

Dès lors, notre commune est contrainte de reprendre ce dossier quasiment au début ». En outre, le Tribunal a estimé que le cahier des charges n'était pas suffisamment clair sur la question de la maintenance et que les compléments d'information auraient dû être demandés au soumissionnaire avant que les montants chiffrés des offres des concurrents n'aient été communiqués. Cette décision aurait pu être contestée auprès du Tribunal fédéral, ce que la commune a renoncé à faire pour des questions de coûts.

Chapitre V : Dicastère de Mme la Municipale Claudia PERRIN (pages 47 à 77)

La parole n'est pas demandée.

Divers et conclusions

La parole n'est pas demandée.

Le Président Patrick OPPLIGER passe la parole pour la lecture du rapport de Gestion en rappelant qu'il ouvrira la discussion après chaque point.

Sa Présidente, **Mme la Conseillère Marlyse RUEDI BOVEY**, prend place au pupitre et donne lecture de son rapport.

Sujet 1 : Réaménagement du chemin de la Judée Nord et Sud (Préavis 40/2014)

La parole n'est pas demandée.

Sujet 2 : Rénovation du temple :

M. le Conseiller Philippe NOEL souhaite une précision sur le point 6, subvention. Est-ce que l'Eglise Réformée Vaudoise pourrait aussi participer par le biais d'une subvention ?

M. le Municipal Luigi MANCINI confirme que l'Eglise Réformée Vaudoise a aussi reçu une demande de subventionnement.

Sujet 3 : Observations de la COGEST et réponses de la Municipalité

Le Président Patrick OPPLIGER ouvre la discussion sur les réponses de la Municipalité aux observations de la COGEST. La parole n'est pas demandée et il passe au vote des conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 11 / 2017 b)** : «**Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2016** » adopté en séance de Municipalité du 24 avril 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

10. Election des Scrutateurs pour 2017-2018

Les Scrutateurs Suppléants prennent la place des scrutateurs.

Mme La conseillère Marlyse RUEDI BOVEY présente, au nom de l'Entente, **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ**, sortant.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI présente au nom du PLR, **M. le Conseiller Martial GRIN**, sortant.

Les deux Conseillers acceptent leurs candidatures.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges, l'élection est tacite selon l'article 12 du Règlement du Conseil Communal.

Sont élus tacitement Scrutateurs :

Monsieur Guillaume DERIAZ
Monsieur Martial GRIN

11. Election des Scrutateurs-suppléants pour 2017-2018

M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN présente, au nom de l'Entente, **Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY**.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI présente, au nom du PLR, **Mme la Conseillère Catherine STAUB**, sortante.

Les Conseillères acceptent leurs candidatures.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges, l'élection est tacite selon l'article 12 du Règlement du Conseil Communal.

Sont élus tacitement Scrutateurs-suppléants :

Madame Marlyse RUEDI-BOVEY
Madame Catherine STAUB

12. Election des membres de la Commission de gestion

Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY présente, au nom de l'EIR, **M. le Conseiller Alexandre NICOLET**, sortant.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI présente, au nom du PLR, **MM. les Conseillers Thierry HENRY**, sortant, **Roger LAEDERMANN**, sortant et **Serge ROMANENS**.

Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY propose au nom de l'EIR **Mme la Conseillère Jamila DHABI RIO**.

Les candidats acceptent leurs candidatures.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges, l'élection est tacite selon l'article 12 du Règlement du Conseil Communal.

Sont élus tacitement membres de la Commission de gestion :

Madame Jamila DHABI RIO
Monsieur Thierry HENRY
Monsieur Roger LAEDERMANN
Monsieur Alexandre NICOLET
Monsieur Serge ROMANENS

13. Election d'un membre à l'AJENOL

Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY présente, au nom de l'EIR, **M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN**.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection est tacite selon l'article 12 du Règlement du Conseil Communal.

Le candidat accepte sa candidature.

Est élu tacitement délégué à l'AJENOL :

Monsieur Jean-Claude PROGIN

14. Motions, interpellations, postulats

En préambule, **le Syndic Daniel CROT** donne une information concernant la dernière interpellation de la Commission d'urbanisme sur la LPPPL déposée au Conseil du 2 mars 2017. La Municipalité n'a pas mis de côté ce dossier, bien au contraire. La LPPPL du 10 mai 2017 n'est encore pas entrée en vigueur. Elle a été acceptée en votation populaire le 12 février 2017 et son entrée en vigueur dépend bien entendu de son règlement d'application qui est en cours d'élaboration par le Conseil d'Etat. Il est par conséquent envisageable de prévoir une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, date non confirmée. Il est ainsi trop tôt pour revenir sur cette interpellation et décider quoi que ce soit.

Le Président Patrick OPPLIGER informe de la réception de deux interpellations déposées par **Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** et **M. le Conseiller Pierre PACHE** toute deux contresignées par cinq autres Conseillers au moins, ce qui les rendent recevables sur le fond et la forme.

Interpellation de Mme la Conseillère Nadia Pisani Ben Nsir – jeudi 22 juin 2017

LEB - Quelle(s) solution(s) pour optimiser les circulations sur le territoire communal ?

*Monsieur le Vice-Président,
 Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,*

Comme probablement la plupart des membres du conseil et de la Municipalité, je souhaite un développement harmonieux de notre commune. Ce développement passe à mon sens, non seulement par une densification maîtrisée, mais surtout par un concept de circulation qui tient compte des spécificités du village, notamment par rapport à la ligne du LEB qui coupe notre village en deux.

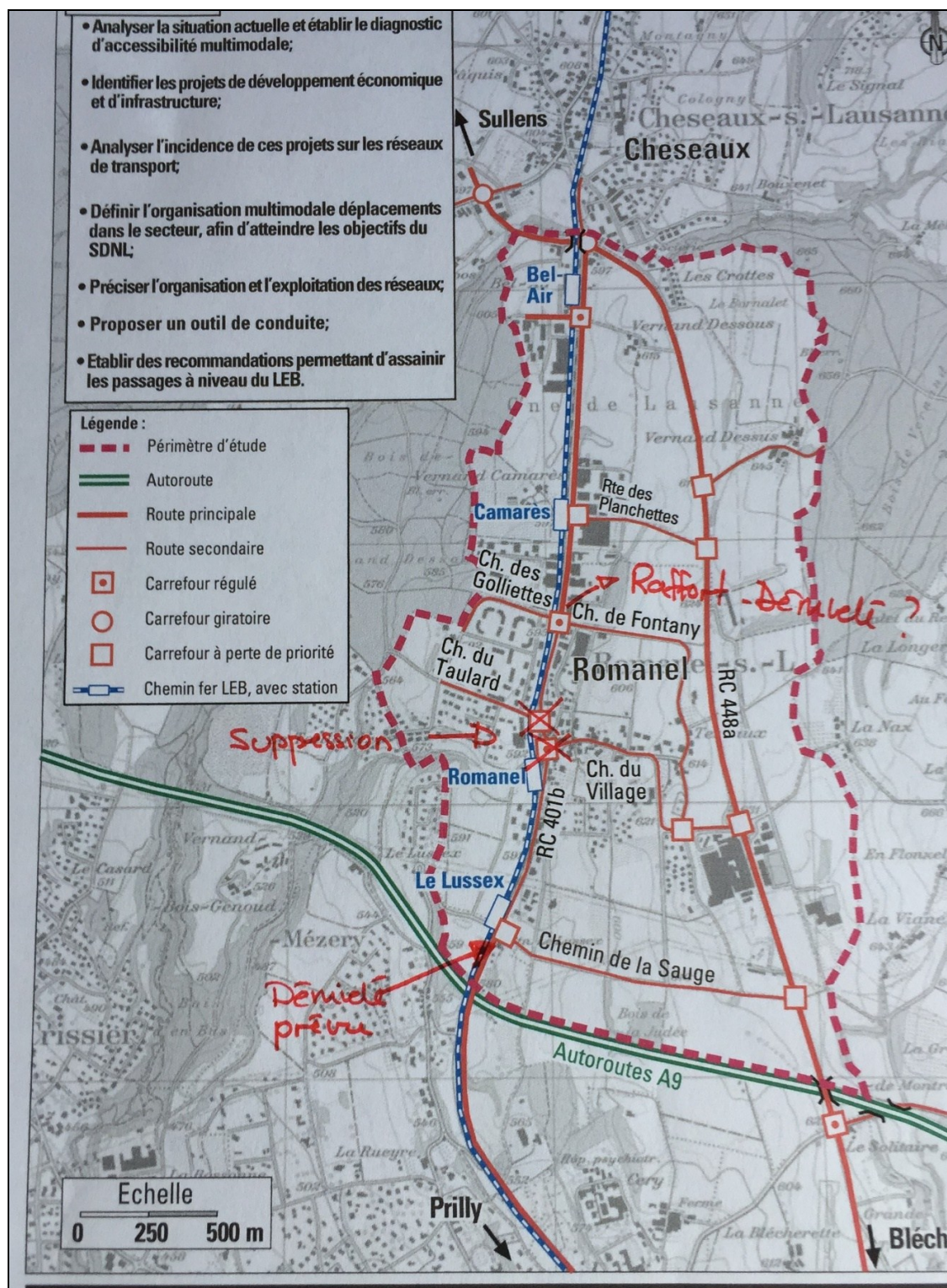
Sur le site du SDNL, un document intitulé « Axe LEB, Lussex – Bel-Air, concept de développement » inclut une étude commanditée aux entreprises Plarel et Transitec en septembre 2009. Bien que non adopté mais susceptible d'influencer le PDLI, ce dernier fournit des informations intéressantes notamment sur les différentes options de gestion du trafic en lien avec l'axe précité et surtout, sur le territoire de Romanel.

On y trouve notamment la proposition de remplacement du Lussex, avec dénivellation du LEB (cf image ci-dessous) qui nous avait été présentée lors de la précédente législature mais qui se trouve compromise suite à l'attitude de la commune de Jouxens-Mézery et aux dernières informations transmises par la Municipalité.



A la page 10 de ladite étude, 2 variantes avaient été proposées pour reporter le trafic de transit sur la RC 401 : la version « route de contournement » qui là aussi nécessite l'aménagement de Lussex et de La Sauge, mais aussi du Raffort, et la version « tunnel » qui je cite « permet de résoudre les problèmes de nuisances de manière efficace ». A la page 15 de l'étude, il est encore indiqué, je cite « la dernière solution, par exemple la mise en tunnel du LEB sur l'ensemble de la zone concernée, a été sommairement étudiée par la commune de Romanel. Cette solution doit être écartée en raison de ses coûts de réalisation très élevés ». La version « tunnel » n'a donc pas été retenue en raison d'un coût d'infrastructure onéreux, mais qui n'a été chiffré ni dans l'étude, ni semble-t-il, dans une quelconque présentation au conseil communal.

C'est donc la version de « route de contournement » qui a été recommandée avec le choix d'un trafic « en peigne » et fermeture des passages à niveaux du Taulard et de la Gare. A noter qu'une variante concernant les passages à niveau avait été proposée à la page 15 de l'étude qui indique, je cite « la deuxième solution comprend plusieurs sous-variantes, dans laquelle chaque passage à niveau peut être soit maintenu, fermé ou remplacé par un dénivelé. Une variante "équilibrée" consisterait à maintenir deux passages à niveau existants (à proximité des stations de Bel-Air et de Romanel), à utiliser les dénivelés existant à Bel-Air et projeté au Lussex, et à remplacer les passages à niveau de Camarès, du Raffort et du Taulard par un dénivelé ».



Il est intéressant de relever que dans la proposition ci-dessus, le passage à niveau du Taulard n'est pas supprimé. Quant aux problèmes de sécurité indiqués, ils ne sont pas listés dans l'étude, donc peu identifiables. Enfin, à la page 18 de l'étude, en lien avec le chapitre « Résolutions des conflits avec le LEB », une proposition de pont qui devait être couplée avec la réfection de la gare de Camares n'a apparemment pas été réalisée, mais donne des pistes intéressantes pour le passage du Raffort, voire celui du Taulard.

Depuis la date de l'étude, soit presque 8 ans, la situation a évolué, tant au niveau du PALM que du développement futur de Romanel qui reste une zone de densification prioritaire, même si les estimations ont été revues à la baisse par le Canton. L'acceptation du plan de quartier Pré-Jacquet, la

construction d'un futur collège, ou encore l'acceptation du PPA Cours Camares vont influencer inévitablement le trafic de transit et celui dans le village, mais surtout les nuisances pour les habitants à l'ouest de la voie du LEB, qui sont déjà importantes alors même que la cadence du LEB n'a pas atteint les 7.5 minutes.

Dès lors, il semble important de relancer une réflexion au sujet du LEB. Diverses études existent déjà et ont été chiffrées si l'on en croit le document du SDNL mais aussi les dires de M. Daniel Leuba du LEB, lors de sa récente présentation le 2 mars dernier. Pour rappel, il nous a suggéré d'interpeller la Municipalité pour obtenir lesdites études.

Par conséquent, et forte des points précités, j'interpelle la Municipalité pour qu'elle nous fournisse tout document utile en sa possession ou auprès des divers acteurs ayant œuvrés à des études liées au LEB et permettant d'avoir une vision chiffrée des différentes possibilités d'aménagement pour optimiser les circulations.

Conformément à l'article 66 du règlement du conseil communal, je remercie la Municipalité de faire en sorte que ces documents soient présentés lors de la prochaine séance du conseil.

Le Président Patrick OPPLIGER rappelle qu'une interpellation doit être soutenue par 5 membres au moins.

L'intitulé « par l'ensemble du groupe PLR » est vague. Pour la bonne forme, il demande à ceux qui soutiennent cette interpellation de lever la main. Il y a largement plus de 5 membres, elle est donc recevable.

Le Syndic Daniel CROT s'étonne qu'après avoir eu une longue discussion sur le LEB en mars dernier, ce sujet revient sur la table sous un autre angle. S'il comprend bien, il s'agit de ressortir toutes les études et documents depuis 2009 (rapports d'ingénieurs, d'urbanisme, de divers experts, ...) sur les différents passages à niveau allant du Raffort au Lussex ? Quelle est le but de cette démarche ? Se transformer en urbanistes ? Créer une commission spéciale ? Il rappelle quelques chiffres sur Romanel. En 2002, Romanel comptait 3118 habitants. 14 ans après, la commune compte 3352 habitants, soit une évolution de 234 habitants sur 14 ans ou 17 habitants par année. Malheureusement, ce chiffre par année va probablement encore baisser d'une trentaine d'unité depuis la fermeture de la Chotte. Cette interpellation va avoir un certain coût et il souhaite savoir quelle va en être l'utilisation.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR explique qu'elle ne peut pas répondre à cela tant qu'elle n'a pas reçu les documents. Une fois étudié, il y aura peut-être une suite. Le RCC donne le droit au Conseil d'obtenir lesdits documents. Voilà longtemps que ces documents sont réclamés et qu'ils ne sont pas distribués. Les perspectives de développement qui sont importantes sont indépendantes de la croissance du nombre d'habitants. Il s'agit de régler les problèmes de circulation et l'interpellation est claire sur son fond.

Le Syndic Daniel CROT n'a pas la même lecture de l'article 66 du RCC. Les études du LEB ne sont pas un fait de l'administration. Il est assez sidéré d'avoir cette demande et pense qu'il s'agit de cogestion.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR estime qu'il ne s'agit pas de cogestion et que les documents doivent permettre de prendre les bonnes décisions dans les groupes.

M. le Conseiller Jean-Yves CHAPUIS est surpris de cette démarche en tant que membre de la commission d'urbanisme.

M. le Conseiller Jean-Luc PEREY relève qu'il y a eu plusieurs présentations par le directeur du LEB. C'est lui qui a suggéré lors de son intervention en mars dernier de solliciter des documents supplémentaires ou des études, mais en passant par la Municipalité. Il s'agit donc juste d'avoir une information sur papier puisqu'ils ont été tacitement mis à disposition si cela passait par la Municipalité.

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE n'est pas tout à fait convaincu par la démarche de Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR. Il souhaite connaître le volume desdits rapports pour éviter une transmission et des coûts inutiles. Il serait plus simple d'inviter les Conseillers à les consulter à la Commune.

Le Syndic Daniel CROT confirme qu'il y a eu passablement d'études sur les passages à niveau depuis

2009 et que cela représente une grande quantité de documents. Rien que l'étude de 2011 sur le réaménagement de la gare et la suppression du passage à niveau est déjà très fournie.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI estime que ce n'est pas une question de volume mais de présentation des documents (support informatique ou autre). C'est bien le directeur du LEB qui a donné cette procédure lors de son dernier passage. Comme contribuable, il s'est adressé à de multiples reprises à différents interlocuteurs et il n'a jamais eu de problème à obtenir des documents. Les études ne sont pas publiques sur le site du SDNL et sont accessibles par une demande à la Municipalité, d'où l'interpellation. Il prendra le temps qu'il faut pour consulter les documents et pour consulter, à ses frais, des bureaux techniques, pour avoir les éléments nécessaires pour poursuivre les réflexions sous un autre angle. Il ne s'agit pas de contrer la Municipalité, mais bien de comprendre pour avancer avec elle. A ce stade, il ne s'agit pas d'une question d'argent mais d'études pour trouver la meilleure solution qui soit.

M. le Conseiller Pierre PACHE estime qu'il ne faut pas sortir du sujet. Il s'agit d'une interpellation déposée en bonne et due forme et il s'agit pour la Municipalité de répondre à cette demande. Il relève du dernier PV que la présentation de M. Leuba du LEB sera envoyée au Conseiller. Il ne l'a pas reçue. *Note d'après séance : La présentation de M. Leuba a été transmise par courriel à tous les Conseillers le 10 mars 2017.*

**Interpellation de M. le Conseiller Pierre Pache
« Poste de Romanel »**

M. le Conseiller Pierre PACHE donne lecture de l'interpellation « Poste de Romanel ».

En préambule à cette lecture, il admet, suite aux communications de la Municipalité, avoir hésité à la retirer.

Si elle est maintenue, c'est plus pour soutenir la Municipalité dans ses démarches puisque les réponses ont déjà été données.

Monsieur le Syndic, Madame Messieurs les Municipaux,

Il y a deux semaines, La Poste annonçait la menace de la disparition de 49 bureaux postaux à l'horizon 2020.

Les syndicats et autres associations n'ont pas attendu pour réagir et manifester inquiétude et réprobation à ce plan d'austérité. Le Conseil d'État annonce ne pas cautionner ce plan en regrettant le manque de négociation avec le géant jaune.

Considérant la pression exercée sur notre commune par les plans d'aménagements PALM, SDNL, et autre plan directeur cantonal, il semble incohérent d'envisager la fermeture d'un bureau dans notre commune. La Poste, à l'évidence, ne tient pas compte de ces perspectives d'expansion urbanistiques.

- *La Municipalité de Romanel a-t-elle réagi officiellement auprès de la direction de La Poste en apprenant que notre bureau de poste est considéré comme « filiale à examiner » ?*
- *Si oui, quelles ont été les réactions ou obtenues ?*
- *Sinon, pourquoi ?*
- *Quelle suite la Municipalité compte-t-elle donner à ce dossier ?*

Nous remercions par avance la Municipalité de peser de tout son poids afin que Romanel conserve son bureau de poste. Les relais au Grand Conseil, le Conseil d'État, les relations de toutes sortes, les réseaux d'influence... Nous l'encourageons à tout mettre en œuvre pour y parvenir. ...

Le Syndic Daniel CROT répond immédiatement à cette interpellation en confirmant que suite à un article paru dans la presse en avril, un courrier a immédiatement été adressé à la Poste. Le 6 juin, le Conseil d'Etat appuyait cette démarche. La Poste s'est engagée le même jour à évaluer la pertinence de maintenir le service postal à Romanel. Le dossier va donc être suivi de près par la Municipalité. Un souci additionnel est que le bail à loyer actuel arrive prochainement à échéance, sans connaître les intentions des

propriétaires.

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE propose que le Conseil adopte une résolution. L'interpellateur peut en déposer une.

M. le Conseiller Pierre PACHE estime qu'une résolution n'est pas utile vu l'engagement de la Municipalité.

15. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

Mme la Conseillère Ariane MORAND rapporte sur l'assemblée de l'AJENOL du 15 juin 2017. Plusieurs points ont été discutés au sujet des nouveaux tarifs parascolaires facturés au mois. Ce nouveau mode de faire oblige l'AJENOL à changer de logiciel qui n'est plus adapté à cette nouvelle pratique. L'autorisation pour le changement de tarif et de logiciel a été acceptée par le comité à l'unanimité.

Les comptes ont également été acceptés à l'unanimité.

Le constat de manque de place bébé demeure et ce, au niveau de tous les réseaux. La garderie de L'Oiseau de Lyre a décidé de mettre un terme au contrat avec l'AJENOL et de ne plus prendre d'enfants dès la fin 2017. Plusieurs enfants y sont inscrits et devront être répartis dans d'autres garderies du réseau AJENOL.

La journée continue va entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Trois ans de délai supplémentaire sont accordés.

Deux démissions ont été reçues, dont celle de Mme la Conseillère Chloé CORTHESEY de Romanel. Elle a été remplacée à la vérification des comptes.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI rapporte que les statuts de l'ASIGOS ont été signés cette semaine et qu'ils vont pouvoir partir au Canton pour approbation. L'assermentation des nouveaux membres par la Préfète est prévue le 22 août prochain.

16. Propositions individuelles et divers

Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY informe que l'EIR lance une pétition, soutenue par le PLR et le Parti socialiste-Les Verts afin de soutenir le travail de la Municipalité dans les négociations avec la Poste.

La pétition est prête et chacun peut en prendre des exemplaires avec un renvoi avant le 15 septembre. La pétition est téléchargeable sur le site de l'EIR.

M. le Syndic Daniel CROT remercie l'EIR et les autres formations politiques pour cette initiative qui est un réel appui à la Municipalité.

M. le Municipal Luigi MANCINI apporte cinq éléments d'information :

- Une demande de création d'une commission consultative en matière de bâtiments scolaires à Romanel a été faite le 1^{er} mai 2017. Il remercie les personnes qui ont participé à cette séance qui a permis d'avancer dans des options qui seront à nouveau présentées à cette commission, ainsi qu'à la COFIN.
- Il doit annoncer la démission du Major et Commandant Alain Blanc du DPS de la Mèbre avec effet immédiat. Vu qu'il sera le nouveau Président du DPS de la Mèbre au 1^{er} juillet, il pilotera la mise au concours du poste.
- En tant que Municipal des sociétés locales, lors de l'AG de « Sauvegardons Romanel » du 29 mai 2017, il a été décidé de dissoudre cette association. Le montant restant en caisse ira au Fil d'argent et à la société de Gym (section familles et enfants). Une information sera faite dans le Romanel Info.

- Pour le 1^{er} août, il remercie les membres des sociétés locales et les Conseillers qui se sont d'ores et déjà inscrits. La Municipalité va se charger de l'organisation de la totalité de la manifestation, soupe y compris.
- Lors des communications du bureau et des démissions de l'Entente vers une indépendance, tout le monde s'est tourné vers lui. Il confirme qu'il est toujours membre du PLR Vaud. Il n'entre donc dans aucune autre organisation politique.

M. le Conseiller Pierre PACHE informe que le groupe politique « Romanel Libre » a été officiellement créé, qu'il en assure la Présidence et que les statuts ont été transmis à la Municipalité et au Président du Conseil.

Ils sont à disposition pour qui le souhaite. En tout, 6 conseillers communaux ont rejoint cette formation. Il s'agit de Madame la Conseillère Chloé CORTHESEY, de MM. les conseillers Laurent CORTHESEY, Alain BALLY, Pier-Antonio FERAZZA, Pierre-Olivier HORNUNG et lui-même, Pierre PACHE.

Sous l'appellation « libre », il ne s'agit pas de créer une scission ou de prôner une indépendance. C'est bien une liberté d'opinion, de parole et d'action qui est prônée. Les motivations qui animent les membres ne changent pas, à savoir défendre Romanel et les électeurs qui leur ont accordés leur confiance.

Par ailleurs, il souhaiterait obtenir une réponse écrite sur la non-possibilité de créer un groupe au sein du Conseil.

Il déplore enfin ne pas avoir été associé à la démarche de pétition des autres partis.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI relève que même si « Romanel Libre » ne peut pas être un groupe officiel au sein du Conseil, il constate que tout le monde peut défendre un objet commun.

Par rapport au recours de Rebatereel, il souhaite savoir s'il y a des nouvelles

M. le Municipal Denis FAVRE confirme que les avocats ont pu plaider et le tribunal a rendu un dispositif. Les avocats ont sur cette base demandé un jugement qui pourrait prendre jusqu'à une année. La procédure n'est donc toujours pas terminée.

M. le Syndic Daniel CROT souhaite féliciter **le Président Patrick OPPLIGER** pour sa brillante élection à la présidence du Conseil, ainsi que les autres membres du Bureau et de la COGEST. Il se réjouit de travailler en bonne symbiose. Voilà la première année de cette législature qui arrive au terme, bien remplie. Il n'y a pas de démissions du côté de la Municipalité qui forme une bonne équipe, aussi avec le personnel communal.

Il remercie **Nicolas SERVAGEON**, secrétaire démissionnaire, pour son trop bref passage au sein du Bureau du Conseil et lui remet en primeur 2 bouteilles du vin de la Commune fraîchement arrivé.

Le Président Patrick OPPLIGER tient également à remercier **Nicolas SERVAGEON** pour son travail et la très bonne organisation des différents scrutins et élections.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Patrick OPPLIGER** clôt la séance à 22.32 h en rappelant la prochaine séance au 28 septembre à 20h00.

Adopté, avec modifications, en séance du 28 septembre 2017.

Le Vice-président

Le secrétaire

Patrick OPPLIGER

Nicolas SERVAGEON